

Les cultures insuffisantes sont en général non seulement les légumes de table mais le soya, la betterave à sucre et le maïs. A mon avis, nous pouvons produire tout le maïs dont le Canada a besoin, bien que nous n'ayons pas été aidés, je dois le dire, par l'initiative du ministre des Finances, lorsqu'il a supprimé la surtaxe sur le maïs au moment même où nos récoltes étaient en voie d'être moissonnées. Cela n'aidera pas nos producteurs de maïs qui verront ainsi leurs produits en concurrence avec les excédents des cultivateurs américains.

Les dispositions de la loi sur l'administration des prêts agricoles aux États-Unis renferment un certain nombre de bonnes choses et, dans nos associations de comtés, nous recommandons l'inclusion de plusieurs de ces bonnes choses dans les méthodes qu'utilise la Société canadienne du crédit agricole. Nous avions espéré qu'un plus grand nombre d'entre elles fussent comprises dans les amendements à la loi. Nous avions espéré notamment la création d'un conseil consultatif—conseil consultatif régional composé de personnes qui connaissent bien les problèmes de leur propre région. Ce n'est pas que je prétende que les personnes présentement responsables de l'administration de ces prêts soient incapables. J'en connais un certain nombre personnellement et je sais qu'elles font du beau travail pour ce qui est de l'application des dispositions de la loi dans notre région.

J'aimerais dire également que nous, au Canada, avons la perspective de développer notre industrie des légumes de manière à ce qu'il soit possible de vendre une part importante de nos produits à l'étranger. Il existe un marché pour ces légumes en Europe. Cette semaine, précisément, j'ai rencontré le directeur d'une usine de transformation qui est allé en Europe pour vendre ses produits là-bas, et il m'a dit que cette perspective offre un avenir des plus alléchants.

Nous avons eu une tempête le 18 juin. Je ne parle pas des élections mais de la grêle et du vent qui ont détruit bien des récoltes de la région dont je parle. J'ai demandé au gouvernement s'il serait d'accord de prendre en charge les excédents des fabriques de conserve car la récolte de haricots ne se ferait pas avant octobre. Les fonctionnaires du ministère m'apprirent qu'aucune loi ne prévoyait cette éventualité. Il faudrait la prévoir. Toutefois, les fabriques de conserves prirent elles-mêmes l'initiative. Elles achetèrent les récoltes et écoulerent leurs produits en Allemagne actuellement.

Quelques députés de l'Ouest pensent peut-être que je ne suis pas au courant des problèmes agricoles de leur région. Toutefois, qu'ils n'oublient pas que j'ai travaillé comme

manœuvre agricole dans l'Ouest et sais quelles sont les difficultés qui se posent aux cultivateurs de cette partie du pays. J'approuve une bonne partie des lois qui favorisent ces cultivateurs.

J'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture dire des cultivateurs de l'Ouest que leur navire était arrivé à bon port. J'habite sur la rive de la rivière Detroit, rattachée à la voie maritime du Saint-Laurent, et je vois passer les navires de tous les pays du monde. Mais nous, qui habitons le Sud-Ouest de l'Ontario, attendons encore que notre navire arrive à bon port.

Je me demande si le ministre de l'Agriculture ou les représentants du Nouveau parti démocratique toléreraient que les cultivateurs s'adonnent à la culture à temps partiel. Je me demande surtout si les néo-démocrates accepteraient, par exemple, que des artisans à temps partiel cumulent les emplois et fassent ainsi concurrence aux travailleurs affiliés au Conseil des métiers et du travail. Plusieurs de mes frères qui sont membres de syndicats sont convaincus qu'ils ne devraient pas avoir à occuper plus d'un emploi pour gagner convenablement leur vie au Canada, et je ne crois pas que les cultivateurs devraient être obligés de travailler dans une usine ou ailleurs uniquement parce que l'économie agricole n'est pas assez stable pour leur permettre de vivre assez bien du revenu de leur ferme. A mon avis, il y aurait moyen de tirer parti des possibilités qu'offre notre régime agricole, de façon que les agriculteurs n'aient pas à quitter leurs fermes pour encombrer, dans bien des cas, le marché de la main-d'œuvre. Le Parlement devrait faire tout en son pouvoir pour que l'agriculture reste florissante, ne serait-ce qu'à cause de la forte proportion de notre main-d'œuvre engagée directement ou indirectement dans l'agriculture. Nos produits agricoles sont de qualité supérieure, et le monde en a besoin. C'est à nous de les écouler sur les marchés du monde. Nos offices de vente et notre industrie de transformation s'efforcent maintenant de vendre nos produits à l'étranger. Les prêts accordés en vertu de cette loi à ceux qui ont déjà d'importants capitaux d'engagés, afin de leur aider, ainsi qu'à d'autres, à gagner convenablement leur vie, est un moyen de réaliser cet objectif, et j'espère que ceux qui seront chargés d'exécuter la loi modifiée vont s'assurer qu'elle favorise les intérêts de l'agriculture partout au Canada.

(Texte)

M. Bernier: Monsieur le président, c'est un bien agréable devoir pour moi d'adresser la parole en cette Chambre, pour exposer les vues du Crédit social en ce qui concerne le projet de résolution présentement à l'étude.